

L'ÉCONOMIE MARTINICAISE : CROISSANCE OU EXCROISSANCE ?

par Claude de MIRAS*

Croissance ou excroissance économique dans le département de la Martinique ?

En tout état de cause, la forme interrogative s'impose à propos de l'économie martiniquaise, de son mode de développement et de ses perspectives d'évolution.

Le poids de son histoire, l'exiguïté de cette entité (325 000 habitants sur 1 100 km²), sa situation dans la zone Caraïbe à 7 000 km de la France métropolitaine constituent, en première analyse, une situation géopolitique et économique originale.

Pour le moins, il apparaît que l'analyse et l'intelligibilité de ce mode de développement particulier sont encore à parfaire : ni l'approche en termes de situation coloniale ou celle de crise de l'économie de plantation ou encore le distinguo entre développement social d'une part et économique d'autre part, n'épuisent totalement la question de sa nature.

Sans prétendre à notre tour livrer la clef de sa compréhension, nous tenterons de formuler certaines hypothèses sur la structure, les fondements et les transformations de cette économie insulaire.

L'intérêt de ce débat est à la fois théorique puisqu'il s'agit de caractériser ce mode de développement particulier et opportun localement dans le contexte de relance de la production martiniquaise prônée par les autorités régionales.

Nous envisagerons successivement les trois chapitres suivants :

- I. L'économie martiniquaise : une économie en transition;
- II. L'économie de transferts;
- III. La production locale : nécessité, projet ou mythe ?

Précisons qu'au plan statistique, notre analyse ne saurait aller au-delà de 1980 puisque les données se rapportant à la valeur ajoutée sectorielle et au PIB du département ne couvrent pas encore les six dernières années (n° 8, p. 13 et 15). Cependant, à chaque fois que cela a été possible, nous avons pris en compte des données plus récentes (production, emplois...).

* Economiste, chargé de recherches ORSTOM.

I. — L'ÉCONOMIE MARTINICAISE : UNE ÉCONOMIE EN TRANSITION

Avec la départementalisation juridique (19 mars 1946) et son application socio-économique, particulièrement à partir des années 60, l'économie martiniquaise a subi une mutation profonde mais pas pour autant intégrale.

En première hypothèse, nous poserons que l'économie martiniquaise est passée en trente ans d'une économie coloniale traditionnelle, fondée sur la plantation cannière et l'exportation du sucre puis du rhum, à un système économique particulier basé sur l'afflux de transferts publics externes comme élément essentiel de développement.

Même si cette mutation de l'appareil économique a été fondamentale, comme en atteste l'évolution des ratios de structure, la substitution de « l'économie de transferts » à l'économie coloniale n'est pas, jusqu'à ce jour, totale : d'une part, l'économie martiniquaise reste marquée par l'empreinte coloniale (au plan de la structure foncière par exemple, les exploitations agricoles de moins de 3 ha représentent 85 % du nombre total d'exploitations mais n'occupent que 18 % de la surface agricole totale), d'autre part, l'économie de transferts ne recouvre pas intégralement toute l'économie réelle puisque subsistent des secteurs de petite production traditionnelle peu intégrés et qu'il existe une économie informelle composite.

Nous voudrions montrer qu'au-delà de la crise de l'économie de plantation ou plus généralement de celle de l'agriculture martiniquaise, c'est le processus même de la production qui est en question face à la montée de l'économie de transferts.

Nous rappellerons les stigmates de l'effondrement de l'économie de plantation à travers la spéculation typique qu'était ici, et demeure passionnellement, la canne à sucre. Puis nous observerons le recul continu de l'agriculture locale; enfin nous généraliserons l'observation à l'ensemble de la production primaire et secondaire.

1. L'effondrement de l'économie de plantation en Martinique comme système de production

Sans refaire la genèse de la crise qui affecte aujourd'hui le secteur de la canne à sucre, nous rappellerons brièvement, sur trois plans, l'importance du recul de cette spéculation, symbole de l'économie de plantation.

A / Evolution du nombre des exploitations cannières

« Au début des années 60, la canne à sucre continue à dominer la vie de l'île puisque 14 000 ha de canne font vivre 5 à 6 000 foyers de petits planteurs, emploient 6 000 ouvriers permanents. »¹

1. Jean-François Ferré, *La canne à sucre. Les industries du sucre et du rhum à la Martinique. Evolution contemporaine (1950-1974)*, Centre d'Etudes de Géographie tropicale, CNRS.

« Les productions de sucre et de rhum sont assurées par deux usines à sucre et 13 distilleries agricoles. Ces établissements reçoivent les livraisons de 1 249 planteurs de canne (en 1980)... »²

Ainsi, en vingt ans, l'économie cannière a perdu en moyenne chaque année près de 8 % du nombre de ces exploitants.

B / Réduction des surfaces plantées

Les surfaces totales plantées en canne (jachères comprises) ont évolué comme le nombre d'exploitants :

1961	14 000 ha
1971	7 000 —
1981	5 000 —
1985	4 000 —

Le rétrécissement du domaine cannier est considérable : en vingt-quatre ans, cette spéculation a perdu plus des deux tiers de son potentiel foncier et chaque année, en moyenne sur la période, ce sont environ 5 % des surfaces plantées qui disparaissent.

C / Réduction corrélatrice des quantités de cannes coupées

Les volumes de cannes manipulées se réduisent en même temps que la population active et les surfaces plantées :

1963	1 231 000 t coupées ³
1971	514 375 t — ⁴
1981	242 000 t — ⁵
1985	229 000 t — ⁶

Soit, en plus de vingt ans, une chute annuelle moyenne de plus de 7 % de la production de canne : la réduction du nombre d'actifs et des surfaces plantées n'a jamais été contrebalancée par une amélioration de la productivité des hommes ou une augmentation du rendement des terres.

En conséquence, la production de sucre a chuté dans des proportions considérables :

1961	90 000 t
1971	28 274 t
1981	2 900 t

(Depuis 1982, on assiste à une remontée de la production sucrière (1985 : 8 600 t), mais d'une part son niveau absolu reste très faible, couvrant à peine la

2. Direction départementale de l'Agriculture, *Bilan de l'agriculture martiniquaise*, 1981.

3. Jean-François Ferré, *ibid.*, p. 73.

4. INSEE, *Comptes économiques de la Martinique : Série 1970-1978*, *Archives et Documents*, n° 15 ; Série 1975-1980, *Archives et Documents*, n° 68.

5. *Ibid.*

6. INSEE, *Martinique : bilan annuel 1985*, *Conjoncture Antilles-Guyane*, n° 12, septembre 1986, service interrégional.

consommation intérieure et, d'autre part, le niveau élevé des subventions multi-formes autorise moins à parler de reprise de l'activité cannière que de sauvetage d'un secteur d'emplois.)

Par contre, sur la période, l'activité rhumière est restée stationnaire, oscillant autour de 100 000 HAP (hectolitres d'alcool pur) mais avec une tendance à la baisse depuis quelques années (1985 : 93 500 HAP).

Mais au-delà du déclin de l'économie cannière ou de la crise de l'économie de plantation, c'est le recul généralisé des activités primaires en Martinique depuis deux décennies qui pose question.

2. Le recul global de l'agriculture martiniquaise

On observe en Martinique un rétrécissement continu de la valeur ajoutée brute agricole dans le produit intérieur brut total (marchand et non marchand) (en millions de francs nouveaux courants) :

Année	1949	1958	1970	1980
Valeur ajoutée	63,23	120,7	226,1	353,4
% du PIB	35,6	30,4	14,1	5,6

INSEE, *Comptes économiques de la Martinique*.

Il est symptomatique de constater que la situation n'est pas différente en Guadeloupe : la crise de l'économie de plantation sévit aussi dans l'île sœur et dans ces deux économies insulaires nous observerons que paradoxalement l'effondrement similaire du secteur primaire n'affecte en rien l'augmentation de leur PIB respectif (en millions de francs courants) :

Année	1949	1958	1970	1980
Valeur ajoutée	74	123,9	332,1	378,8
% du PIB	47,4	34,8	25	6,3

INSEE, *Comptes économiques de la Guadeloupe*.

La persistance et la profondeur de cette involution sectorielle et les modifications de structure qui vont affecter l'économie marchande et non marchande locale obligent à considérer qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une mutation systématique de l'économie (ce qui ne signifie pas que la « superstructure » — rapports sociaux ou idéologies — ait évolué au même rythme).

3. L'affaiblissement de la production locale et la montée de l'économie de transferts en Martinique

La substitution progressive d'un mode de développement par l'autre est vérifiée par la divergence entre les résultats du secteur primaire (en baisse réelle) et la croissance continue du PIB (en hausse réelle) :

Années	PIB de l'agriculture		PIB total	
	Ind. nom.	Ind. réel	Ind. nom.	Ind. réel
1966	100	100	100	100
1970	143,31	117,17	152,89	126,77
1975	215,04	107,62	320,73	160,52
1980	226,02	67,95	616,77	185,43

INSEE, *Comptes économiques de la Martinique*.

Alors que le PIB réel de l'agriculture martiniquaise chute de l'indice 100 à l'indice 68 en quatorze ans (soit un taux annuel moyen de décroissance de plus de 2,7 %), dans le même temps, le PIB total est multiplié par 1,85 en termes réels (soit une augmentation annuelle moyenne supérieure à 4,5 %). En corollaire, on observe que la part relative de l'agriculture dans le PIB global de la Martinique passe de 15,28 % (1966) à 5,6 % (1980); rappelons que le secteur primaire représentait 34,3 % pendant la période 1940-1950.

Symétriquement, les exportations, mesurées en valeur réelle, voient leur importance diminuée :

	Indice	% du PIB
1966	100	22,19
1970	60	10,42
1975	88	12,14
1980	64	7,6

Et en ce qui concerne le chiffre d'affaires du secteur secondaire hors Énergie (secteurs : Sucre, rhum, IAA, Industries, Bâtiment), depuis 1970 son poids relatif a évolué à la baisse dans la production en valeur courante (en millions de francs courants) :

	Production Secteur secondaire		Production totale
	Valeur absolue	%	Valeur absolue
1970	457	18,58	2 462
1975	892	17,15	5 203
1980	1 410	13,39	10 530
1983	2 250	13,48	16 694

Il est donc patent que le secteur primaire, les exportations et le secteur secondaire ont évolué à l'opposé du PIB et de la production en Martinique : l'origine de la valeur et des marchandises échangées à l'intérieur de cette économie insulaire est de moins en moins la contrepartie de la production primaire et secondaire locale.

A contrario, l'injection de plus en plus importante de fonds d'Etat sous la forme de dépenses publiques (salaires, aides sociales, subventions) mais aussi d'exonérations, d'abattements fiscaux et de financement de déficits publics va déplacer le centre de gravité de l'économie martiniquaise en modifiant profondément sa physionomie.

Le poids relatif croissant des dépenses publiques va impulser ce mode de développement dans lequel la production sous toutes ses formes est marginalisée :

Années	Dépenses publiques/PIB	Secteurs primaire + secondaire/PIB
1950	24,8 %	53 %
1960	35,8 -	
1963	40,1 -	
1967	66,1 -	30 -
1970	65 -	26,6 -
1979	55,7 -	18,6 -
1980	62,2 -	16,9 -
1981	62,6 - ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ Notons que les ponctions opérées par l'Etat ne modifient pas la portée du raisonnement, puisque les transferts nets représentent structurellement près de la moitié du PIB.

Sources : Jean Crusol, *Les économies insulaires de la Caraïbe*, Editions Caribéennes, 1980 (p. 281); *Transferts et finances publiques locales en Martinique*, Préfecture de la Martinique, décembre 1982; INSEE, *Comptes économiques*.

II. — L'ÉCONOMIE DE TRANSFERTS

1. Considérations préalables

Le passage progressif de l'économie martiniquaise dans l'économie de transferts est le résultat nécessaire de la politique de « rattrapage » telle qu'elle a été envisagée après la départementalisation *de jure*. Cette mise à niveau, encore partielle, a été elle-même la conséquence obligée du choix de développement que la France a fait pour les départements d'outre-mer autour des années 60.

Sans analyser ici les fondements géopolitiques, idéologiques ou historiques de cette volonté, il est clair qu'à une époque où le mouvement de la décolonisation sonnait le glas de l'Empire français, le maintien de ces îles dans l'orbite immédiat de la France imposait une mutation économique fondamentale qui sorte ces entités insulaires de la situation économique coloniale caractérisée, entre autres, par la très forte inégalité socio-économique des différentes communautés et un faible revenu moyen par tête.

Concrètement, au strict plan de la politique économique, il s'agissait pour l'Etat d'accroître significativement le niveau de vie moyen des populations concernées dans des délais et des conditions qui désamorcent les tensions inhérentes aux sociétés coloniales et leur tendance ou leur volonté séparatiste.

Dès 1950, nous l'avons vu, la part des dépenses publiques dans le produit intérieur martiniquais commence à augmenter. Déjà, en 1948, le FIDOM et la Caisse Centrale de Coopération Economique sont créés et produisent leurs premiers résultats, encore modestes, au début des années 50. En 1956, la SATEC (Société d'Assistance Technique et de Crédit) est instituée pour intervenir dans le domaine économique. A partir de 1958, les effets socio-économiques de la départementalisation s'accroissent et vont, en dix ans, faire entrer la Martinique de plain-pied dans l'économie de transferts. Car ce qui, à l'origine, était pensé comme une « aide au développement », susceptible d'induire une croissance de la valeur ajoutée produite localement (infrastructure économique, agriculture, tourisme, pêche) est devenu, au fil des décennies, le fondement même de ce développement : de 1950 à 1980, le montant des transferts publics nets courants a été multiplié par plus de 80 (de 40,05 millions à 3 276,8 millions, soit une croissance nominale théorique de près de 16 % l'an; dans le même temps, les effectifs totaux des agents de l'Etat et des collectivités locales ont plus que quadruplé (5 516 agents de l'Etat et des collectivités locales au recensement de 1954; 26 440 fonctionnaires et assimilés en 1979-1980).

L'application progressive des lois sociales, l'extension massive du secteur public et de ses interventions économiques, la budgétisation accélérée de l'économie ont été la cheville ouvrière de cette stratégie économique de plus en plus détachée de la production comme processus de création de valeur ajoutée : l'économie productive coloniale allait peu à peu marquer le pas au profit d'un développement sans croissance.

2. Dynamique de l'évolution des structures économiques de la Martinique

On observe deux caractéristiques essentielles de son évolution :

A / La première, relative au rythme de passage à l'économie de transferts. Cette mutation n'a pas été linéaire mais, schématiquement, s'est opérée à taux croissant de 1950 à 1965 puis à taux décroissant jusqu'en 1980. Que l'on considère le volume relatif des transferts dans le PIB, l'évolution de l'emploi public, le poids relatif du secteur primaire ou encore le taux de couverture des importations par les exportations, tous ces paramètres confirment que le changement de polarité de l'économie s'est réalisé en grande partie dans la période 1960/1970, puis sa pénétration s'est poursuivie pour achever la conversion du mode de développement de l'économie départementale :

a / Nous l'avons vu, entre 1950 et 1967, les dépenses publiques brutes se sont accrues trois fois plus vite que le PIB jusqu'à atteindre une sorte de ratio de structure ou au moins un plafond qui les situent aujourd'hui encore à hauteur des deux tiers du PIB (ce plafonnement relatif est sans rapport avec la capacité de finance-

ment du budget national; il traduit une structuration de l'économie dans laquelle, schématiquement et en toute hypothèse, 50 % du PIB correspondraient à l'injection primaire des transferts nets et 50 autres pour cent à leurs effets secondaires).

b / En passant de 5 516 agents en 1954 à 16 561 en 1967, les effectifs de la fonction publique sont multipliés par trois en douze ans; les douze années suivantes (de 1968 à 1979), l'emploi public n'a augmenté que de 50 % avec une nette tendance à se stabiliser ces dernières années.

c / Le taux de couverture des importations par les exportations est tombé de 0,8 à 0,2 entre 1950 et 1970; depuis lors, il oscille autour de ce dernier ratio (1985 : taux de couverture = 24 %).

B / La seconde caractéristique se rapporte à l'évolution des structures économiques.

Rappelons la physionomie de l'économie martiniquaise telle qu'elle était structurée en 1950 :

Secteur primaire	36 % du PIB
Secteur secondaire	20 —
Secteur tertiaire	30 —
Administration	14 —

Sur la période 1970/1980, homogène du point de vue des statistiques disponibles, considérons la part relative des secteurs d'activité en termes de valeur ajoutée brute (en %) :

	1970	1975	1980
Agriculture	16,28	12,29	6,60
Sucre, rhum, alcool	2,13	2,09	0,94
Autres IAA	1,61	1,92	1,27
Energie	1,66	2,82	2,10
Industrie	2,34	3,24	3,69
Bâtiments et TP	6,63	5,93	4,25
Commerce	21,10	18,51	16,77
Transports, télécommunications	2,81	3,69	4,13
Services marchands	13,24	11,30	18,12
Hôtels, cafés, restaurants	0,86	2,45	3,77
Administration	31,34	35,76	38,36

Si le rythme de cette évolution confirme notre première observation chronologique, la transformation des structures illustre aussi le déplacement du centre de gravité de l'économie martiniquaise du secteur primaire exportateur vers le tertiaire et l'administration, ce glissement de la production vers l'improduction s'accompagnant paradoxalement d'une hausse continue et réelle du revenu par tête. Mais le paradoxe n'est qu'apparent, car, du point de vue de l'économie politique, l'origine de la valeur en circulation dans l'économie martiniquaise s'est déplacée en passant progressivement du travail agricole local au budget national. Du même coup, l'état des forces productives locales, à productivité et

à rendement faibles, a de moins en moins déterminé le niveau du revenu disponible de l'île qui s'est trouvé arrimé aux flux des transferts publics.

Cette économie de transferts, maintenant bien implantée, se caractérise par la primauté économique de l'Etat en tant que générateur de valeur économique nouvelle. L'Etat représente de toute évidence le secteur entraînant de l'ensemble de l'économie locale :

- près de 50 % des rémunérations versées dans le département le sont par les administrations publiques (Etat, organismes divers d'administration centrale, administrations publiques locales);
- plus de 66 % du revenu disponible brut des ménages sont constitués par des versements publics;
- la formation brute de capital fixe est, pour moitié, financée par des fonds publics.

Mais cette impulsion déterminante de l'Etat est singulière du fait de son caractère non productif : la richesse distribuée localement par l'Etat n'est pas la contrepartie d'une activité marchande de production (la valeur ajoutée publique non marchande représente 100 fois la VAP marchande).

Le corollaire de cette situation est la primauté nécessaire et symétrique d'un secteur tertiaire, situé à l'aval des flux publics, répondant à la demande finale induite par les salaires et l'aide sociale versés par l'Etat.

L'évolution des différents secteurs est fortement corrélée au volume des transferts : sur la période 1970/1980, il est possible, sous la forme d'une moyenne arithmétique décennale, de construire un indicateur d'évolution structurelle après avoir calculé, pour chaque année et chaque secteur, l'élasticité de la valeur ajoutée brute dudit secteur par rapport à l'injection de transferts publics.

Secteurs	Moyenne arithmétique 1970/1980
Agriculture	0,42
Sucre, rhum, alcool	0,90
Autres IAA	0,27
Energie	1,50
Industrie	0,90
Bâtiments et TP	0,78
Commerce	0,38
Transports, télécommunications	0,33
Hôtels, cafés, restaurants	0,76
Services marchands	2,14
Administration	1
Transferts publics	1

Les secteurs « Services marchands », « Energie » et « Administration » sont portés par ce mode de développement : leur élasticité est supérieure ou égale à 1.

Les secteurs « Sucre, rhum et alcool », « Industrie », « Bâtiments et TP » et « Hôtels, cafés, restaurants » ne profitent pas intégralement de la poussée des

transferts publics : leur élasticité est comprise entre 0,99 et 0,5. Les autres secteurs marquent le pas : « Commerce », « Agriculture » et « Autres industries agro-alimentaires ».

Mais, en définitive, cette description de l'architecture économique de la Martinique est patente pour l'observateur, encore faut-il qu'il ait dépassé les clichés rebattus à propos de l'économie martiniquaise et qui tiennent trop souvent lieu d'analyse (Martinique = économie agricole, ou encore Martinique = économie développée ou sous-développée selon les cas).

Ce sont davantage la portée et les implications de ce système économique qui constituent la question de fond : la situation martiniquaise ne renverrait-elle pas, en toute hypothèse, à un modèle de développement spécifique que nous avons dénommé, en première analyse, l'économie de transferts, et dont la nature, le fonctionnement et les limites ne peuvent être confondus avec ceux de la production ? La réponse n'est pas sans conséquence sur les choix possibles de développement.

3. *Réflexions théoriques à propos de l'économie de transferts*

Industrialisation (c'est-à-dire multiplication et articulation des activités productives) et transferts publics ne constituent-ils pas, parmi d'autres, deux processus distincts de mobilisation du surplus économique. Mais plus que différents, ne seraient-ils pas antinomiques ? Valeur ajoutée et valeur importée ne sont-elles pas, dans leur rationalité et, en l'occurrence, dans l'histoire économique contemporaine de la Martinique, exclusives l'une de l'autre ?

Au plan macro-économique, le détour par l'acte de production comme source de valeur ne se justifie plus en économie de transferts puisque ces derniers se substituent progressivement, en termes relatifs ou absolus, au surplus dégagé de la production et iront financer l'échange et l'accumulation essentiellement dans la sphère de la circulation ou dans des domaines improductifs.

Dans une économie de production, qu'elle soit d'ailleurs de type « développé » ou « en développement », les luttes politiques et sociales se cristallisent précisément autour des conditions de création et de répartition de la plus-value issue de l'acte productif : en Europe, la montée séculaire de la bourgeoisie puis l'émergence des luttes des travailleurs en sont l'illustration à l'échelle de l'histoire.

Dans une économie de transferts, l'accès aux fonds publics constitue l'enjeu principal. Le détour par la production, comme moyen de réaliser sa force de travail ou d'en dégager une plus-value, devient superfétatoire puisque la richesse est préexistante. Il s'agit seulement pour les individus et les groupes concernés de disposer de leur quote-part selon des modalités de répartition propre à l'économie de transferts.

En conséquence, dans l'économie de transferts, l'industrie et l'ensemble des activités productives sont sapés dans leur ressort profond : la création de valeur. La production, comme source de valeurs d'usage et de valeurs d'échange, est inéluctablement évincée par les transferts publics et leur double, l'importation.

Communément, l'impact de ce mode de développement sur la réalité économique est perçu localement de façon ambivalente :

D'une part, les retombées « positives » (limitons-les simplement au niveau de vie) et les effets « négatifs » sont totalement disjoints dans l'appréciation qui est portée généralement sur l'économie martiniquaise, alors qu'il s'agit des deux composantes totalement imbriquées d'un même mode de développement.

D'autre part, ces aspects « négatifs » ne le sont que par rapport à la norme que constitue, implicitement dans ce genre d'appréciation, l'économie de production : ainsi le déséquilibre du commerce extérieur, l'hypertrophie du tertiaire, l'absence d'une production locale majeure, etc., ne sont pathologiques que pour les économies classiques, développées ou sous-développées, et qui doivent faire face à des contraintes macro-économiques incontournables. Or, l'économie de transferts y échappe totalement, n'ayant pas à assurer ces grands équilibres macro-économiques puisqu'elle appartient à un ensemble plus vaste qui en a la charge ultime.

Du point de vue de la rationalité économique, la structure de l'économie martiniquaise est la projection nécessaire du fonctionnement de l'économie de transferts. En ce sens, elle n'est pas artificielle, elle est conséquente : l'hypertrophie du tertiaire est l'induction d'une forte consommation finale alimentée par les transferts publics et leur circulation primaire et secondaire locales ; l'origine du surplus externe provoque le gonflement relatif de l'administration et la désaffectation des agents à l'égard de la production, marginalisée ; l'absence de frontière économique avec la France métropolitaine et le différentiel de productivité accentuent la précarité de la production locale ; et enfin le niveau de vie, statistiquement équivalent à celui de l'état d'Israël ou de l'Espagne, s'élève au rythme des flux des transferts publics.

Si l'on devait chercher des situations analogues à travers le monde, il faudrait en premier lieu engager une comparaison avec les autres départements d'outre-mer qui montrerait comment la spécificité économique martiniquaise trouve ses fondements du côté de l'économie de transferts qui impulse les DOM.

Mais les économies jeunes, mono-exportatrices d'une matière première dont le cours est temporairement surévalué, peuvent aussi être rapprochées, par certains aspects, de la situation martiniquaise. Certes, dans les DOM, les transferts, par définition, ne sont pas la contrepartie d'une exportation marchande, mais dans les deux cas, le niveau de richesse en circulation n'est pas l'équivalent de la valeur ajoutée interne (l'envolée des cours mondiaux d'une matière première renvoie à des variations de prix et non pas de valeur). Les mêmes causes paraissent produire les mêmes effets : l'impact multiplicateur et industrialisant de la rente est nul, la consommation finale interne s'accélère, les importations de biens de consommation augmentent en conséquence, les activités de services ou improductives s'étendent.

Dans l'économie de rente (type pays exportateurs de pétrole de 1975 à 1982), il existe non seulement une contrepartie visible à la rente, mais l'allocation de cette rente et son partage à l'intérieur de l'économie considérée s'opèrent de façon autonome sous le seul contrôle des élites locales. Il y a là une composante impor-

tante de la vie politique et de la structuration sociale de ces économies de rente.

Dans le cas de l'économie martiniquaise, la distribution des transferts est réalisée principalement depuis la France métropolitaine, autant par la fixation des salaires de la fonction publique et des prestations sociales que par les règles de finance publique qui orientent la circulation des transferts publics dans l'économie martiniquaise.

Mais économie de rente ou économie de transferts, la conséquence au plan de l'industrialisation est identique. L'étroitesse du tissu productif est le résultat de la disponibilité d'un surplus sans contrevaletur ajoutée locale et qui, par son poids dominant dans l'économie, en détermine la rationalité et le fonctionnement.

En conclusion, il convient donc de distinguer radicalement économie de production et économie de transferts si l'on veut mettre à plat la réalité économique martiniquaise. Ce binôme offre un questionnement au sein duquel se tient, pour une part sans doute, l'élucidation de la situation économique de l'île et l'explication d'une certaine impuissance des intentions en matière d'industrialisation.

III. — LA PRODUCTION LOCALE : NÉCESSITÉ, PROJET OU MYTHE ?

Tel que se donne à voir le projet de développement de la production locale, comme perspective de rééquilibrage de l'économie martiniquaise, il devrait permettre :

- de réduire les contradictions de l'économie de transferts et la dépendance économique externe;
- de permettre au pouvoir politique local de se constituer autour de la gestion endogène des fonds publics internes et externes et non plus d'être l'instance d'une redistribution formelle;
- de libérer l'esprit de création et d'entreprise dans la société martiniquaise alors moins mobilisée par la quête de la manne publique mais davantage stimulée par sa propre capacité à créer de la valeur sous forme de marchandises et de techniques.

Vers cet horizon économique et politique converge un large consensus de la classe politique et intellectuelle. Toutes les énergies ou, au moins les intentions, s'orientent vers cette nouvelle économie politique qui vise à rien de moins qu'à réintroduire la valeur-travail (au sens de l'économie classique) dans l'économie martiniquaise.

Mais la légitimité des intentions politiques et l'intérêt du projet économique tel qu'il est affirmé ne suffisent pas à infléchir l'économie réelle même s'ils sont les prémices du développement. Sa définition, ses moyens et la stratégie qu'il suppose sont à conforter.

Si le projet de la réactivation de la production locale suscite une unanimité formelle, les perspectives ou les problématiques qu'il recouvre ne sont pas analogues.

Constatons, en premier lieu, que le thème en lui-même n'est pas nouveau : le Parti progressiste martiniquais, dès sa constitution, en avril 1958, avait fixé l'objectif de promouvoir l'industrialisation de la Martinique.

Quelques titres de la littérature économique s'y rapportant témoignent de la pérennité de cette problématique : *La fausse croissance* (J.-M. Albertini, 1965)⁷; *Vrai ou faux développement dans les DOM?* (M. Yang-Ting, 1968)⁸; *Que faire pour développer la Martinique?* (A. Le Sausse, 1972)⁹, auxquels il conviendrait d'ajouter le discours technocratique tel qu'il est livré dans les plans nationaux successifs.

Précisons ensuite la diversité des positions autour du même thème en considérant leurs tenants et aboutissants.

On peut sérier quatre objectifs généraux à cette perspective de développement économique de la Martinique :

- 1 / préparer l'économie martiniquaise à une chute probable, selon les tenants de cette thèse, des transferts en provenance d'une économie nationale mise à mal par une récession durable;
- 2 / rétablir, pour les uns, les grands équilibres de l'économie de l'île : commerce extérieur, hypertrophie du tertiaire, réveil des potentialités agricoles;
- 3 / réduire un sous-emploi important;
- 4 / constituer un tissu productif autonome, dans une perspective d'une modification du statut politique de l'île, pour d'autres.

(Évidemment, ces positions ne s'excluent pas, et peuvent s'emboîter et se compléter selon les idéologies ou les stratégies qui les produisent.)

Si la légitimité et la logique interne de ces différentes problématiques du développement de la production matérielle en Martinique sont indiscutables, l'analyse de leur contenu économique paraît tout à fait indispensable. Nous voudrions y contribuer ici en livrant les quelques réflexions suivantes :

1 / La première position insiste sur la charge que constituent les transferts publics destinés à l'outre-mer français, sur le budget national, en conjecturant que la résorption du déficit national passera inmanquablement par la compression du déficit des finances publiques locales et donc la réduction progressive des flux en provenance du budget.

Cette hypothèse mérite une particulière attention par son actualité, eu égard à la conjoncture économique métropolitaine, et, le cas échéant, par ses conséquences importantes sur l'économie de l'île.

Cependant, il semble insuffisant de se limiter à la seule logique comptable.

S'il est indubitable que la rigueur économique produit ses effets sur toutes les lignes budgétaires, il faut considérer que le budget de l'État traduit aussi — et toujours — des choix politiques et des priorités stratégiques. Sauf à rai-

7. J.-M. Albertini, *La fausse croissance*, Collection de Réimpression du Centre de Recherches caraïbes, n° 5, Fonds Saint-Jacques, Martinique, Université de Montréal, 1965.

8. Michel Yang-Ting, *Vrai ou faux développement dans les DOM?* Fort-de-France, Martinique, Librairie Relouzat, 2° éd., 1968.

9. Alex Le Sausse, *Que faire pour développer la Martinique?*, Ed. Désormeaux, 1972.

sonner dans des situations économiques véritablement catastrophiques, rapprocher déficit budgétaire national et transferts nets au profit des DOM pour augurer de leur baisse escamote totalement l'enjeu stratégique que constituent à l'évidence les DOM.

Le montant des transferts nets destinés aux départements de l'outre-mer dépend d'au moins trois paramètres, eux-mêmes pondérés de façon évolutive selon les conjonctures locale, nationale et internationale, politique et économique. Il s'agit effectivement d'une alchimie complexe que l'on peut tout de même caractériser par les éléments suivants : la capacité économique de l'Etat à financer ses objectifs, le coût social et l'impact politique locaux des choix budgétaires faits à Paris et enfin la stratégie géopolitique de l'Etat. Privilégier un seul de ces paramètres biaise la prévision.

Un enseignement peut aussi sans doute être tiré des quinze dernières années qui ont vu l'économie française basculer d'une situation de croissance soutenue à celle d'une crise durable au tournant de 1974.

Une rétrospective de l'évolution du PIB des DOM (Guadeloupe, Martinique et Réunion), en termes constants, livre trois observations particulières.

De 1970 à 1980, le taux moyen annuel de croissance réelle a été le suivant :

PIB France	3,42 %
PIB Martinique	3,71 -
Dépenses budget général France	4 -
PIB Réunion	4,25 -
PIB Guadeloupe	5,32 -

Le trend de croissance des économies des départements d'outre-mer est légèrement supérieur à celui de l'économie nationale; en outre sur la période, la croissance réelle a été positive malgré le choc de 1973 et 1979.

— Les mouvements de l'économie nationale se répercutent directement sur le PIB réel des DOM : le tassement du PIB réel national en 1973 et 1979 a fait chuter le niveau du PIB réel dans les trois DOM aux mêmes périodes.

— Le taux de croissance annuel réel du PIB, après 1973/1974, reste positif mais évolue selon un trend moins favorable. Le même phénomène semble devoir se produire en 1979/1980.

Il est sûr que les DOM sont affectés par les mouvements de l'économie nationale, à la hausse ou à la baisse. Mais l'austérité qui est à l'œuvre en France depuis près de deux ans n'a pas rejailli dans les DOM de façon particulièrement sévère; au contraire même, l'application de certaines mesures d'austérité n'y est pas intégrale (taxation des alcools par exemple) car des variables politico-stratégiques limitent ici la marge de manœuvre des pouvoirs publics. Cette voie étroite de mise en œuvre des mesures d'austérité pourrait se traduire théoriquement par une élasticité « coût marginal sociopolitique local / économies budgétaires marginales réalisées » toujours supérieure ou égale à 1 dans les DOM.

Au début de 1987, la conjoncture politique vient infirmer la thèse « récessionniste ». Si la situation budgétaire nationale reste fortement marquée par l'austérité, les mesures particulières prises à l'égard des DOM dans le cadre

d'une loi-programme de défiscalisation des investissements, attestent de la pérennité de l'économie de transferts quel que soit le niveau du déficit national.

2 / La seconde thèse considère logiquement que le rétablissement des grands équilibres de l'économie martiniquaise passe par le redressement de la production locale.

La faiblesse du taux de couverture des besoins essentiels des populations et plus généralement le déséquilibre des échanges extérieurs, la structure largement improductive de l'économie de l'île sont autant de symptômes qui plaident en faveur d'une relance de la production locale.

Mais malgré le caractère patent des écarts entre besoins et ressources locales, il convient de s'arrêter un instant pour en préciser la nature. Une certaine rigueur sémantique évitera de s'engager dans un raisonnement paralogique utilisant une terminologie qui traduit une attitude passionnelle de l'observateur plutôt qu'un dysfonctionnement économique.

Sans avoir l'ambition de nous engager dans l'analyse épistémologique de la notion de déséquilibre économique, nous avancerons que cette catégorie devient opératoire lorsque, du point de vue dynamique, se développe une interaction entre le fonctionnement de l'économie et l'évolution déviante d'un paramètre macro-économique. L'équilibre général du système (c'est-à-dire sa reproduction à l'identique) est alors rompu et nécessite des mesures de politique économique destinées soit à revenir à l'état d'équilibre antérieur, soit à atteindre un autre niveau d'équilibre d'expansion ou de récession.

Dans le cadre de l'économie de transferts qui est à l'œuvre en Martinique, il est clair que la variable stratégique est l'évolution des flux réels des transferts nets publics, alors que les autres paramètres (hormis le chômage) peuvent être considérés comme des épiphénomènes car, non seulement ils sont objectivement sans effet négatif sur la reproduction de l'économie de transferts, mais ils sont au contraire l'expression inéluctable de son fonctionnement effectif.

Au plan du diagnostic, considérer par exemple l'écart entre importations et exportations de la Martinique comme un « déséquilibre » revient à confondre, d'une part les symptômes nécessaires du fonctionnement organique de ce mode de développement et, d'autre part les dysfonctionnements qui remettraient en cause l'équilibre général du système et sa reproduction.

Du strict point de vue de la rationalité du système en question, le redressement de ces « déséquilibres » n'a aucun caractère impérieux puisque l'économie de transferts se caractérise par l'absence des contraintes macro-économiques classiques : pas de réserves de change à protéger, pas de parité monétaire propre à défendre, pas de financement du développement à partir des résultats d'exportation.

L'absence de corrélation entre les paramètres « déséquilibrés » de l'économie martiniquaise et l'évolution du PIB montre que l'écart statistique n'est pas nécessairement synonyme de déséquilibre économique.

Autrement dit, se pencher sur les résultats du commerce extérieur de la Martinique ou sur la configuration sectorielle de son économie oblige nécessai-

rement à s'interroger sur le fonctionnement même de l'économie de transferts, mais à prendre aussi en compte l'autre versant du problème, à savoir le PIB et son évolution positive qui sont, en définitive, la cause de ces « déséquilibres ».

Mais en tout état de cause, ce que nous avons appelé des épiphénomènes économiques peuvent, pour diverses raisons, être crédités localement d'une charge sociopolitique importante et, à ce titre, faire l'objet d'un traitement économique sans pour autant être le signe d'un déséquilibre économique. Mais l'efficacité de la thérapie trouvera rapidement ses limites en vertu de la démonstration que nous avons ébauchée.

3 / Le troisième objectif qui peut être assigné au développement de la production locale a trait à la résorption du chômage.

En 1982, la part des chômeurs (33 851) dans la population active (125 987) était de plus de 26,8 %¹⁰ dont près de la moitié était des jeunes à la recherche d'un premier emploi. En conséquence, il est indispensable que le développement de la production locale contribue à atténuer ce fort sous-emploi.

Mais si l'intention est légitime, elle mérite néanmoins quelques observations autant sur l'acuité du problème que sur sa résolution.

En premier lieu, on peut observer que le taux de sous-emploi ne semble pas s'être détérioré davantage depuis quinze ans : en 1972, le nombre de chômeurs était de 32 120 individus pour une population active totale de 101 640 personnes, soit un taux de chômage de 31,6 %; les statistiques de 1980 donnent 29 000 chômeurs pour une population active totale de 112 080 personnes (25,87 %) : la Martinique ne paraît pas confrontée aujourd'hui à un problème d'emploi statistiquement plus aigu que par le passé. La question est de savoir comment vont évoluer les facteurs qui ont jusqu'ici amorti socialement le poids de ce sous-emploi : émigration vers la France métropolitaine, travail clandestin individuel, solidarité institutionnelle ou familiale. Dans ce domaine, et faute d'investigations socio-économiques fines, le catastrophisme des uns vaut autant que le tranquille optimisme des autres.

Même si seulement 17,4 % des chômeurs sont des chefs de ménages (la majorité étant des enfants encore à charge) et que d'ici 1990 « la pression démographique sur le marché du travail devrait s'atténuer du fait de l'arrivée aux âges d'activité des générations moins nombreuses nées dans les années 1970 »¹¹, il n'en reste pas moins qu'il y a là, virtuellement, un facteur puissant de tensions socio-économiques car même si la situation statistique du sous-emploi est stable, sa perception sociopolitique peut se modifier considérablement.

Au plan du diagnostic, il est tentant de rapprocher la faiblesse de la production locale avec le taux élevé de sous-emploi en considérant que l'une entraîne l'autre, et symétriquement, que la création d'emplois passe inmanquablement par la relance de la production.

10. Voir n. 6, p. 367.

11. Hervé Domenach et Jean-Pierre Guenguant, *L'emploi en Martinique, 1979-1980, Les dossiers Antille-Guyane*, n° 7, Service interrégional INSEE.

D'une part, de 1970 à 1980, on observe que la part des secteurs productifs, primaire et secondaire, dans la valeur ajoutée totale a diminué de 30,65 % à 18,85 % alors que dans le même temps le taux de chômage restait stable (27 %). Le niveau de sous-emploi paraît donc peu corrélé à l'affaiblissement de la production locale.

D'autre part, river la création d'emplois à l'expansion de la production locale revient à envisager une création d'emplois conditionnelle. En outre, lier les deux objectifs risque peut-être aussi de les compromettre également : envisager une industrialisation ou une relance de l'agriculture selon une configuration utilisatrice de main-d'œuvre grève sa productivité (à moins de tomber dans une perspective d'activités exportatrices de main-d'œuvre type Sud-Est asiatique dont on sait le faible niveau des rémunérations du travail) et donc, à terme, remettre en question et les emplois créés et la pérennité du processus productif.

Il n'y a pas, d'un côté, les « bons » emplois, industriels et, de l'autre, les « mauvais » emplois, tertiaires. Ce qui est en question, c'est l'articulation et la complémentarité intersectorielle et leur effet cumulatif sur la valeur ajoutée totale créée dans une économie donnée.

Privilégier une stratégie d'emplois à partir du seul secteur productif, c'est se priver d'une maîtrise globale de l'allocation de la force de travail dans l'économie martiniquaise; c'est aussi laisser en friche, à court et moyen terme, des opportunités d'emplois offerts dans certains secteurs entraînés par l'économie de transferts, dans lesquels les débouchés sont sûrs puisque naturellement protégés des importations.

(Nous avons écarté le truisme qui consiste à affirmer que s'il y avait — en plus de l'emploi actuel tertiaire public et privé — un secteur d'embauche dans la production, le sous-emploi serait résorbé. En effet cette prénotion vaut, d'une part, pour tout secteur créateur d'emplois qu'il soit productif ou improductif : s'il y avait plus d'emplois, il y aurait moins de chômage! D'autre part, elle ignore que l'industrie, dans le mode de développement actuel, reste structurellement un faible pourvoyeur d'emplois (18 000 personnes en 1967, 20 000 en 1972 et 16 320 en 1979) car essentiellement tournée vers le marché intérieur naturellement étroit (325 000 personnes) et économique réduit (importations).)

4 / La réhabilitation et la renaissance de la production locale sont impératives pour les tenants de la thèse d'une modification, à terme, du statut politique de l'île.

Sans préjuger de l'évolution politique future, il est indéniable qu'une telle éventualité bouleverserait les fondements de l'économie martiniquaise et que les transferts publics externes disparaîtraient au profit d'une valeur ajoutée locale et de l'aide internationale. Mais une fois posé le principe politique, surgit la question de la stratégie économique, c'est-à-dire les modalités de l'action volontariste qui, d'ailleurs, interpelle tout projet économique d'industrialisation.

Quelques aspects de ce questionnement pourraient être :

Comment se situer, résister ou s'intégrer dans la division internationale du travail ?

Cette industrialisation doit-elle se faire en priorité à partir d'un secteur capi-

taliste privé, d'un secteur coopératif ou d'un secteur public? Le capital et le savoir-faire extérieurs sont-ils partie prenante dans ce projet? Comment les attirer? Comment les contrôler?

S'agit-il de faire entrer les Martiniquais dans la production en tant que détenteurs des moyens de production ou comme gérants et ouvriers?

Comment rassurer les investisseurs privés qui exigent stabilité politique et libéralisme économique alors que paradoxalement, en Martinique, le développement social a été réalisé par ceux que l'on situe plutôt dans la mouvance des puissances d'argent, et que la croissance économique trouve maintenant un écho du côté des tenants de la justice et de l'égalité économique?

CONCLUSION

La puissance et les résultats de l'économie de transferts, la pénétration de sa logique dans les pratiques économiques les plus quotidiennes constituent sans doute des obstacles importants à une métamorphose spontanée et rapide de l'économie martiniquaise.

La transition devra s'opérer en évitant que l'économie de transferts avance masquée à travers le projet même de production locale. En effet, cette perspective de croissance de la production peut parfaitement, si l'on n'y prend garde, conforter le mode de développement actuel, fondé sur les transferts publics, en trouvant dans le thème de la « production locale » une occasion supplémentaire d'en appeler aux ressources extérieures et en créant autour de ce projet un ensemble d'instances et de fonctions économiques improductives.

Plus fondamentalement, se posera le paradoxe ou, en tout état de cause, le problème d'une initiative privée impulsée par l'Etat. La politique de promotion d'un milieu d'entrepreneurs locaux a trop tendance, si on se réfère aux expériences ouest-africaines dans ce domaine, à se limiter au recyclage des fonds publics au profit (en l'occurrence il s'agirait plutôt d'une rente!) d'intérêts privés plus affairistes qu'entrepreneurs. Des firmes locales se créent, certes, mais dans des conditions de coûts collectifs et de précarité économiques considérables.

Mais, pour l'instant, le leitmotiv de la production locale apparaît plus comme l'expression vitale d'un projet de société que comme un impératif économique urgent et immédiat, ce qui confère à cette problématique un caractère ambivalent, à la fois futur en tant que projet mais présent comme référence constante, mais aussi économique par destination et idéologique par fonction.

Pour comprendre l'essence de ce projet, il faut quitter les perspectives économicistes et rechercher son fondement dans l'idéologie.

Avec une terminologie approximative, nous dirons que le coût psychologique de l'économie de transferts, ou encore ce que d'aucuns expriment à travers la notion morale de dignité, est en partie explicatif de la ténacité du thème. Le mode de développement actuel suivant lequel fonctionne l'économie martiniquaise est considéré par certaines fractions de la population comme une forme d'assistanat institutionnalisé; le germe de ce sentiment est implicitement contenu

d'ailleurs dans le principe de la « solidarité nationale » auquel les départementalistes font légitimement référence pour expliquer le flux des transferts publics au bénéfice des DOM. Si ce financement externe produit certes des effets économiques positifs évidents, ce principe engendre quelque part l'impression que les DOM seraient dans un état de sinistre permanent.

Sans doute, l'idéologie, humaniste et progressiste, qui a été l'instigatrice de la départementalisation et de son évolution, n'est pas totalement étrangère à ce sentiment local d'assistance institutionnelle.

De plus, l'absence d'une exportation marchande matérielle, faisant face aux transferts publics, peut faire croire à l'inexistence de toute contrepartie et donc conforter la thèse de l'assistanat et celle de la solidarité; pourtant d'un strict point de vue stratégique et national, la contribution objective, non pas productive mais géopolitique, des DOM est tout à fait claire. Encore faudrait-il qu'elle soit reconnue dans ses implications économiques et que cette fonction des DOM, sur le plan franco-international, tempère le principe désuet et condescendant de « solidarité ». (Précisons, si besoin était, que la stratégie géopolitique de la France est considérée dans ce raisonnement comme une donnée.)

La nature profonde du projet de développement de la production locale oblige donc à distinguer l'idéologique de l'économique. Comme mythe, seuls le large consensus que suscite l'idée de « production locale », et sa capacité à fonctionner comme dessein collectif, suffisent à la justifier et à la nourrir: elle peut rester une prénotion, c'est-à-dire une idée conçue antérieurement à (voire à l'écart de) l'étude scientifique des faits.

Mais comme projet, la production locale et la croissance deviennent objet de la réflexion économique.